

**Synthèse des observations du public
Consultation du 3 au 23 janvier 2022**

**Arrêté portant
modification du site Natura 2000
« *Zones humides de Moselle* » renommé « *Marais de Francaltroff-Erstroff, de
Lening et d'Albe* »**

Deux internautes ont émis une observation favorable à la modification du site Natura 2000 et un internaute à émis un avis défavorable sur la réduction de 130 ha du site Natura 2000 « Zones humides de Moselle » renommé « Marais de Francaltroff-Erstroff, de Lening et d'Albe ».